

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	C 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

DENOMINATION: *COIL*

Forme juridique: *Société anonyme*

Adresse: *Drukpersstraat* N°: *4* Bte:

Code postal: *1000* Commune: *Bruxelles*

Pays: *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de *Bruxelles*

Adresse Internet *:

Numéro d'entreprise **BE 0448.204.633**

DATE **18 / 11 / 2013** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du **25 / 06 / 2014**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01 / 01 / 2013** au **31 / 12 / 2013**

Exercice précédent du **01 / 01 / 2012** au **31 / 12 / 2012**

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont / ne sont pas~~ **ne sont pas** ** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

Finance & Management International
N°: BE 0466.829.326
Industriezone 7, 3400 Landen, Belgique

Administrateur délégué
02/06/2010 - 04/06/2014

Représenté(es) par:

Timothy Hutton
Chemine de la Butte 5, 78620 L'Etang-la-Ville, France

Philip Hughes
Ash House, Ash Lane Ollerton 0, WA168RQ Cheshire, Royaume-Uni

Administrateur
10/11/2010 - 06/11/2013

Genaxis
N°: BE 0463.935.657
Bommelsrede 3, 9070 Destelbergen, Belgique

Administrateur
06/11/2013 - 07/06/2017

Représenté(es) par:

Documents joints aux présents comptes annuels: *Rapport de gestion, Rapport des commissaires*

Nombre total de pages déposées: *57* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: *5.1 5.2.4 5.3.4 5.3.5 5.3.6 5.4.2 5.5.2 5.8 5.11 5.16 5.17.2*

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

* Mention facultative.

** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

*Yves Willems
Bommelsrede 3, 9070 Destelbergen, Belgique*

*James Clarke
Baytree House, Parkfield Road 0, WA16NP Knutsford, Royaume-Uni*

*Président du Conseil d'Administration
10/11/2010 - 10/11/2014*

*Andrew Reicher
Croftdown Road 80, NWN5 1E London, Royaume-Uni*

*Administrateur
05/06/2013 - 07/09/2013*

*Patrick Chassagne
Rue d'Anjou 18bis, 75008 Parijs, France*

*Administrateur
23/12/2011 - 01/06/2016*

*BDO BEDRIJFSREVISOREN
N°: BE 0431.088.289
Uitbreidingsstraat 72 1, 2600 Berchem (Antwerpen), Belgique
N° de membre: B00023*

*Commissaire
01/06/2011 - 04/06/2014*

Représenté(es) par:

*Lieven Van Brussel
Wijngaardlaan 39, 2900 Schoten, Belgique*

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ **n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.
 ** Mention facultative.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	10.601.047,37	9.499.452,19
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	60.958,66	125.990,41
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	7.081.900,61	5.911.580,17
Terrains et constructions		22	1.087.761,03	1.152.863,27
Installations, machines et outillage		23	5.962.705,83	4.740.441,40
Mobilier et matériel roulant		24	31.433,75	18.275,50
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
	5.4/			
Immobilisations financières	5.5.1	28	3.458.188,10	3.461.881,61
Entreprises liées	5.14	280/1	3.435.000,00	3.435.000,00
Participations		280	3.435.000,00	3.435.000,00
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	23.188,10	26.881,61
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	23.188,10	26.881,61
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	9.461.626,77	9.454.959,10
Créances à plus d'un an		29		152.000,00
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		152.000,00
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	1.037.121,14	1.250.117,72
Stocks		30/36	1.037.121,14	1.250.117,72
Approvisionnements		30/31	1.037.121,14	1.181.192,72
En-cours de fabrication		32		68.925,00
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	7.355.631,96	6.628.384,34
Créances commerciales		40	3.154.770,24	3.376.849,55
Autres créances		41	4.200.861,72	3.251.534,79
	5.5.1/			
Placements de trésorerie	5.6	50/53	11.627,72	14.074,17
Actions propres		50	3.952,80	7.347,00
Autres placements		51/53	7.674,92	6.727,17
Valeurs disponibles		54/58	966.943,37	1.356.028,82
Comptes de régularisation	5.6	490/1	90.302,58	54.354,05
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	20.062.674,14	18.954.411,29

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES(+)/(-)		10/15	11.330.253,99	12.583.880,66
Capital	5.7	10	5.699.707,87	5.257.613,80
Capital souscrit		100	5.699.707,87	5.257.613,80
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11	3.384.226,09	2.806.324,41
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	557.229,95	557.229,95
Réserve légale		130	457.229,95	457.229,95
Réserves indisponibles		131	100.000,00	100.000,00
Pour actions propres		1310	100.000,00	100.000,00
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	1.689.090,08	3.962.712,50
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	327.751,17	323.863,27
Provisions pour risques et charges		160/5	327.751,17	323.863,27
Pensions et obligations similaires		160	103.477,17	83.566,27
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5	224.274,00	240.297,00
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	8.404.668,98	6.046.667,36
Dettes à plus d'un an	5.9	17		1.017.883,42
Dettes financières		170/4		1.017.883,42
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		1.017.883,42
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	8.404.668,98	5.028.783,94
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	4.192.203,42	1.498.057,79
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.025.398,84	2.445.216,54
Fournisseurs		440/4	3.025.398,84	2.433.134,89
Effets à payer		441		12.081,65
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	1.121.314,61	1.085.509,61
Impôts		450/3	127.103,33	119.853,53
Rémunérations et charges sociales		454/9	994.211,28	965.656,08
Autres dettes		47/48	65.752,11	
Comptes de régularisation	5.9	492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	20.062.674,14	18.954.411,29

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	21.377.218,09	22.957.989,86
Chiffre d'affaires	5.10	70	21.090.434,51	22.712.615,25
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	286.783,58	245.374,61
Coût des ventes et des prestations(+)/(-)		60/64	23.469.032,35	20.963.530,93
Approvisionnements et marchandises		60	7.021.529,29	8.371.696,17
Achats		600/8	6.878.532,71	8.485.655,53
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609	142.996,58	-113.959,36
Services et biens divers		61	9.215.330,15	6.178.793,78
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	5.10	62	5.249.814,75	4.731.459,67
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.484.674,84	1.320.552,29
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4	203.015,68	253.878,58
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	5.10	635/7		
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	294.667,64	107.150,44
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	-2.091.814,26	1.994.458,93
Produits financiers		75	29.662,15	10.197,07
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	7.300,42	4.169,95
Autres produits financiers	5.11	752/9	22.361,73	6.027,12
Charges financières(+)/(-)	5.11	65	210.130,16	514.472,43
Charges des dettes		650	174.182,66	161.987,43
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651		
Autres charges financières(+)/(-)		652/9	35.947,50	352.485,00
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts(+)/(-)		9902	-2.272.282,27	1.490.183,57

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles(+)/(-)		66		87.551,24
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations)(+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		87.551,24
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	-2.272.282,27	1.402.632,33
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)	5.12	67/77	1.340,15	
Impôts		670/3	1.340,15	
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales ...		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	-2.273.622,42	1.402.632,33
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	-2.273.622,42	1.402.632,33

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	1.689.090,08	4.032.844,12
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	-2.273.622,42	1.402.632,33
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	3.962.712,50	2.630.211,79
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		70.131,62
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		70.131,62
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	1.689.090,08	3.962.712,50
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxxxxxx	618.299,79
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021		
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	618.299,79	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxxxxxxx	618.299,79
Mutations de l'exercice			
Actés	8071		
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	618.299,79	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	210		

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS
SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.178.361,61

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8022 297,50

Cessions et désaffectations

8032

Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)

8042

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8052 1.178.659,11

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8122P xxxxxxxxxxxxxxxx 1.052.371,20

Mutations de l'exercice

Actés

8072 65.329,25

Repris

8082

Acquis de tiers

8092

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8102

Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)

8112

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8122 1.117.700,45

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

211 60.958,66

GOODWILL**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	xxxxxxxxxxxxxxxx	23.847.101,75

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8023

Cessions et désaffectations

8033

Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)

8043

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8053 23.847.101,75

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8123P xxxxxxxxxxxxxxxx 23.847.101,75

Mutations de l'exercice

Actés

8073

Repris

8083

Acquis de tiers

8093

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8103

Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)

8113

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8123 23.847.101,75

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

212

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.353.409,18
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	120.572,84	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	5.473.982,02	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	361.924,56
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	361.924,56	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	4.562.470,47
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	185.675,08	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	4.748.145,55	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	1.087.761,03	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	41.233.503,84

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8162 2.446.860,00

Cessions et désaffectations

8172

Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)

8182

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8192 43.680.363,84

Plus-values au terme de l'exercice

8252P xxxxxxxxxxxxxxxx 4.939.278,48

Mutations de l'exercice

Actées

8212

Acquises de tiers

8222

Annulées

8232

Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)

8242

Plus-values au terme de l'exercice

8252 4.939.278,48

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322P xxxxxxxxxxxxxxxx 41.432.340,92

Mutations de l'exercice

Actés

8272 1.224.595,57

Repris

8282

Acquis de tiers

8292

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8302

Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)

8312

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322 42.656.936,49

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(23) 5.962.705,83

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXXXXXXXXX	525.834,41

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8163 22.233,19

Cessions et désaffectations

8173

Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)

8183

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8193 548.067,60

Plus-values au terme de l'exercice

8253P	XXXXXXXXXXXXXXXXX	
-------	-------------------	-------

Mutations de l'exercice

Actées

8213

Acquises de tiers

8223

Annulées

8233

Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)

8243

Plus-values au terme de l'exercice

8253

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8323P	XXXXXXXXXXXXXXXXX	507.558,91
-------	-------------------	------------

Mutations de l'exercice

Actés

8273 9.074,94

Repris

8283

Acquis de tiers

8293

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8303

Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)

8313

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8323 516.633,85

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(24) 31.433,75

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXXXXXXXX	3.435.000,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	3.435.000,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	3.435.000,00	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	XXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change(+)/(-)	8621		
Autres(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXXXXXXXXX	26.881,61
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593	3.693,51	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change(+)/(-)	8623		
Autres(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	23.188,10	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
<i>Coil GmbH</i> <i>DE227297360</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Claude-Breda-Strasse 1, 06406 Bernburg,</i> <i>Allemagne</i> <i>part social</i>	100	100,0	0,0	31/12/2013	EUR	7.298.920,00	-251.331,00

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS			
Actions et parts	51	7.332,57	6.382,16
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	7.332,57	6.382,16
Montant non appelé	8682		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	342,35	345,01
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687	342,35	345,01
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
.....	
.....	
.....	
.....	

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	xxxxxxxxxxxxxx	5.257.613,80
(100)	5.699.707,87	

Modifications au cours de l'exercice

Augmentation de capital

.....

.....

Représentation du capital

Catégories d'actions

part social

.....

.....

Actions nominatives

Actions au porteur et/ou dématérialisées

Codes	Valeur	Nombre d'actions
	442.094,07	143.864
		
		
		
	5.699.707,87	1.854.858
		
		
8702	xxxxxxxxxxxxxx	1
8703	xxxxxxxxxxxxxx	1.854.857

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

.....

.....

.....

.....

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)		xxxxxxxxxxxxxx
8712	xxxxxxxxxxxxxx	
		
		
		
		

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	3.374,04
8722	1.098
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Actions

Public 52,4 %

Keenexcess Limited 17,1 %

EMC Knutsford Limited 14,2 %

Alucoat Conversion SAU 8,5 %

Finance & Management International SA 7,8 %

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	4.192.203,42
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	4.192.203,42
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	4.192.203,42
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

8922	4.192.203,42
8932	
8942	
8952	
8962	4.192.203,42
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	4.192.203,42

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts** (rubrique 450/3 du passif)

9072	
9073	127.103,33
450	

Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)

9076	
9077	994.211,28

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
.....			
.....			
.....			
Ventilation par marché géographique			
.....			
.....			
.....			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	83	78
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	79,1	74,6
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	114.152	103.617
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	3.679.916,67	3.319.863,14
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	1.129.215,46	1.042.554,34
Primes patronales pour assurances extralégales	622	59.823,30	56.810,08
Autres frais de personnel	623	332.814,72	251.798,43
Pensions de retraite et de survie	624	48.044,60	60.433,68
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	70.000,00	90.000,00
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	133.015,68	163.878,58
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	294.667,64	107.150,44
Autres	641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096	2	3
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	3,6	2,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	5.434	3.744
Frais pour l'entreprise	617	221.396,93	118.954,00

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

	Codes	Exercice
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	1.340,15
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	1.340,15
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
.....		
.....		
.....		

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

	Codes	Exercice
Latences actives	9141	18.957.529,63
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	18.569.578,12
Autres latences actives		
<i>intérêts notionels</i>		387.951,51
.....		
.....		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		
.....		
.....		
.....		

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A l'entreprise (déductibles)	9145	3.332.300,35	3.121.129,00
Par l'entreprise	9146	656.888,30	2.288.279,12
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	962.600,80	835.115,02
Précompte mobilier	9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	1.087.761,03
Montant de l'inscription	9171	6.373.498,66
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	5.695.200,00
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	1.500.000,00
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
.....		
.....		
.....		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
.....		
.....		
.....		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSON D'IMMOBILISATIONS		
.....		
.....		
.....		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

La Société met en œuvre un plan de pension de type cotisations définies et un plan de pension de type prestations définies. Les actifs de ces plans sont détenus par des compagnies d'assurance et sont financés par des contributions de Coil et par les membres du personnel.

Le coût du plan de pension de type prestations définies, lequel ne concerne que quelques employés, est pris en charge au compte de résultats de façon à répartir le coût de manière régulière au cours de la carrière résiduelle des employés participant au plan et ce, sur base des recommandations d'actuaire. La juste valeur des actifs du fonds est déduite des obligations relatives aux pensions. Les contributions aux plans de pension sont reconnues comme une dépense lorsque les employés concernés ont gagné droit à ces avantages.

Pour les régimes de retraite définis, le coût des prestations est déterminé en utilisant la méthode " Projected Unit Credit Method ", avec des évaluations actuarielles effectuées à la fin de chaque période. Les gains et pertes actuariels qui excèdent 10 pour cent du montant le plus élevé entre la valeur actualisée de l'obligation des avantages du régime de retraite du Groupe et la juste valeur des actifs du régime de retraite à la fin de l'année précédente sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de vie professionnelle des employés qui y participent. Les charges liées aux services passés sont comptabilisées immédiatement dans la mesure où les prestations sont déjà acquises, et dans le cas contraire sont amorties de façon linéaire sur la durée moyenne jusqu'à ce que les avantages soient acquis.

L'obligation des avantages pour le régime de retraite reconnu dans le rapport financier représente la valeur actualisée de l'obligation de prestations définies, ajustée par les gains et pertes actuariels non comptabilisés ainsi que pour les coûts des services passés et par la réduction de la juste valeur des actifs du régime de retraite. Tout actif résultant de ce calcul est limité aux pertes actuarielles non réalisées et aux coûts des services passés, plus la valeur actuelle des remboursements disponibles et des réductions des cotisations futures du régime.

Les obligations de la Société concernant les contributions au plan de pension de type prestations définies sont prises en charge au compte de résultats quand elles sont subies.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

.....

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	3.435.000,00	3.435.000,00
Participations	(280)	3.435.000,00	3.435.000,00
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291	3.836.386,27	3.041.809,94
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	3.836.386,27	3.041.809,94
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	13.580.000,00	13.580.000,00
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	(282/3)		
Participations	(282)		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

.....

.....

.....

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

.....

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

.....

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

.....

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	33.250,00
95061	
95062	
95063	16.226,82
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

Nr.	BE 0448.204.633	C 5.17.1
-----	-----------------	----------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 209 111

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

Temps plein 1001
 Temps partiel 1002
 Total en équivalents temps plein (ETP) 1003

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein 1011
 Temps partiel 1012
 Total 1013

Frais de personnel

Temps plein 1021
 Temps partiel 1022
 Total 1023

Montant des avantages accordés en sus du salaire 1033

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	75,1	70,8	4,3
1002	7,3	5,3	2,0
1003	79,1	73,4	5,7
1011	107.901	101.941	5.960
1012	6.251	3.955	2.296
1013	114.152	105.896	8.256
1021	4.916.919,55	4.645.329,48	271.590,07
1022	284.850,60	180.224,62	104.625,98
1023	5.201.770,15	4.825.554,10	376.216,05
1033			

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP 1003
 Nombre d'heures effectivement prestées 1013
 Frais de personnel 1023
 Montant des avantages accordés en sus du salaire 1033

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	74,6	68,6	6,0
1013	103.617	94.945	8.672
1023	4.671.025,99	4.280.094,60	390.931,39
1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)
A la date de clôture de l'exercice
Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	76	7	80,3
110	75	6	78,4
111	1	1	1,9
112			
113			
120	72	4	74,0
1200	9	1	9,5
1201	49	2	50,3
1202	10		10,0
1203	4	1	4,2
121	4	3	6,3
1210			
1211	3	1	3,8
1212	1	1	1,9
1213		1	0,6
130			
134	25	5	28,0
132	50	2	51,3
133	1		1,0

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	3,6	
151	5.434	
152	221.396,93	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	12	1	12,9
210	7		7,0
211	5	1	5,9
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Chômage avec complément d'entreprise
 Licenciement
 Autre motif
 le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	7	1	7,5
310	5	1	5,5
311	2		2,0
312			
313			
340			
341	1	1	1,5
342	3		3,0
343	3		3,0
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5801	53	5811	2
Nombre d'heures de formation suivies	5802	835	5812	37
Coût net pour l'entreprise	5803	32.635,50	5813	1.624,60
dont coût brut directement lié aux formations	58031	41.531,80	58131	1.624,60
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	2.860,00	58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	11.756,30	58133	

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5841	8	5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842	7.026	5852	
Coût net pour l'entreprise	5843	50.541,20	5853	

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	53	5811	2
5802	835	5812	37
5803	32.635,50	5813	1.624,60
58031	41.531,80	58131	1.624,60
58032	2.860,00	58132	
58033	11.756,30	58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841	8	5851	
5842	7.026	5852	
5843	50.541,20	5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

A.Principe général

Les règles d'évaluation ont été établies en concordance avec l' Arrêté Royal du 6 octobre 1976 portant sur les comptes annuels des entreprises.

B.Règles propres à l'entreprise

Frais d'établissement : les frais d'établissement et les frais d'augmentation de capital amortis sur une période de 3 ans , les autres 5 ans .

Les coûts de restructuration et les frais d'étude : sont amortis sur la durée du projet auquel ils se rapportent.

Les frais d'établissement et les autres actifs incorporels relatifs à de nouveaux investissements et à leurs futures activités seront seulement dépréciés à partir de la mise en activité de la ligne.

Immobilisations incorporelles : sont amorties sur 3 à 5 ans

Immobilisations corporelles : Les actifs corporels sont valorisés à leur valeur d'acquisition et dépréciés de la façon suivante :

Terrains bâtis : 5% linéaire.

Terrains : 0% (le terrain a été réévalué à sa valeur actuelle).

Bâtiments : 5% - 10% linéaire.

Matériel et lignes d'anodisation : 10% - 20% linéaire.

Matériel de bureau, mobilier et software : 3 à 10 ans linéaire.

Installation sous leasing et frais supplémentaires : 10%.

Les immobilisations en cours : ne sont pas amorties avant leur mise en activité.

Stock : les stocks sont valorisés à leur valeur d'acquisition suivant la méthode FIFO ou à la valeur du marché à la date de clôture de l'exercice si celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition. Le stock des pièces détachées est régulièrement analysé et des moins values peuvent être enregistrés en fonction de l'ancienneté, du degré de rotation et du caractère stratégique des pièces de rechange.

Créances :les créances sont reprises à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dès que le recouvrement de la créance est identifié comme incertain.

Dettes : sont reprises à leur valeur nominale

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Provision pour risques et charges

Après consultation des instances concernées, les provisions requises pour les litiges en cours, les intérêts de retard et les frais de gestion des dossiers sont enregistrées, sur base du principe de prudence.

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'état XVIIIbis.

Instruments financiers dérivés, opérations de couverture

Coil a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir des risques de taux d'intérêt découlant de ses activités de financement (couverture de flux de trésorerie futurs attribuables à

des dettes financières comptabilisées).

La politique de Coil consiste à ne pas s'engager dans des transactions spéculatives ou à effet de levier et à ne pas détenir ou émettre des instruments à des fins de transaction.

Les critères fixés par Coil pour classer un instrument dérivé parmi les instruments de couverture sont les suivantes :

- " l'on s'attend à ce que la couverture soit efficace pour parvenir à compenser les variations de flux de trésorerie attribuables au risque couvert ;
- " l'efficacité de la couverture peut être évaluée de façon fiable;
- " il existe des documents appropriés décrivant la relation de couverture à l'origine de la couverture.

COIL NV/SA - RAPPORT DE GESTION 2013

Chers Actionnaires,

Conformément à l'article 96 du Code des Sociétés (C. soc.), nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion statutaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013 de votre Société et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés à cette date.

1 EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ - DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS ELLE EST CONFRONTÉE (ART. 96, § 1, 1° C. SOC.)

1.1 Rapport d'activités - Evolution de la structure juridique de la Société au cours de l'exercice écoulé

Les résultats 2013 ont été impactés par différents facteurs :

1. Le ralentissement général de la situation économique en Europe, avec des économies nord-européennes luttant pour afficher des niveaux de croissance positifs et des pays sud-européens fortement affectés par les coupes sombres budgétaires et le très net resserrement du marché du crédit.
2. Le changement de gouvernement en Chine au cours du premier trimestre, entraînant un report de grands projets de construction en attendant les nouvelles orientations politiques.
3. L'augmentation de la demande de tôles d'aluminium pour l'industrie automobile, qui a conduit en Europe à un resserrement temporaire de la capacité de production de métal de qualité, requis pour l'anodisation.
4. Les actions d'un collectif d'actionnaires, qui ont entraîné des coûts ponctuels imprévus par la Société et supérieurs à 1.2 millions.
5. Le versement d'une indemnité de 1.600K€ afin d'obtenir la résiliation du contrat de l'administrateur délégué.

Les trois premiers facteurs ont conduit à un retrait des ventes, en particulier celles réalisées avec les laminoirs, ainsi que celles incluant la vente du métal. Ces derniers ont baissé de 1.5M€ pour atteindre seulement 619K€ en 2013. Cependant, la Société a réalisé des progrès encourageants dans le développement de nouveaux produits tels que les panneaux composites et les protections routières antibruit. Elle a également augmenté son activité avec les distributeurs et les clients finaux, où des marges plus élevées sont disponibles.

Les ventes hors Europe sont restées faibles, à l'exception de la Corée du Sud. En total le chiffre d'affaires hors Europe a atteint 336K. Comme mentionné plus haut, les ventes sont affectées par le ralentissement temporaire du marché chinois. Son potentiel reste considérable. Afin d'y asseoir son développement, la Société a signé un nouvel accord majeur avec un distributeur chinois. En Asie du Sud-Est, la Société a

également poursuivi ses efforts de développement qui devraient se traduire par de prochaines commandes.

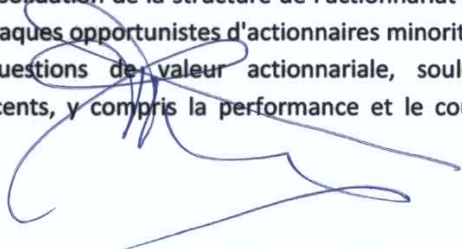
En raison d'une structure de coûts fixes élevés, la baisse globale des ventes a eu une incidence directe sur l'EBITDA et le bénéfice.

En septembre 2013, un groupe minoritaire d'actionnaires a cherché à prendre le contrôle de la Société en essayant de modifier la composition du Conseil d'administration. Leurs actions ont directement conduit à accélérer la mise en place d'un plan de bonus long terme pour le management d'un montant de 1,02 M€, et dont le paiement a été comptabilisé en intégralité dans les comptes 2013. L'impact de cette opération sur la trésorerie est resté neutre, les fonds concernés ayant été immédiatement réinvestis en actions de la Société par le biais d'une augmentation de capital réalisée à un prix par action de 7.09€, et donc une prime d'environ 3.50€ sur le prix de marché.

Les actions menées par les actionnaires minoritaires se sont soldées par un échec et ont impliqué une énorme perte de temps pour le management et près de 200 K€ de frais juridiques et administratifs. Cette tentative de prise de pouvoir a été menée par Philip Hughes (administrateur) et Andrew Reicher (administrateur, démissionnaire juste avant le début des actions du collectif d'actionnaires). Tous deux ont participé à l'élaboration de la stratégie de la Société et ont soutenu chaque décision du Conseil d'administration au cours de ces trois dernières années. Ils ont été accompagnés dans leur démarche par un groupe d'actionnaires, parmi lesquels figure la Société Alucoat. Il convient de rappeler que cette dernière avait déjà entraîné des coûts significatifs pour litiges abusifs sur la période allant de 2007 à 2010. La tentative de modification du Conseil d'Administration a été rejetée en novembre dernier par la majorité des actionnaires de la Société, lesquels ont également approuvé la résolution de mettre un terme immédiat au mandat de Philip Hughes.

Cependant, après l'Assemblée générale, certains actionnaires ont clairement exprimé qu'ils continueraient leur stratégie de prise de contrôle indirecte de la Société, en employant toutes les actions nécessaires pour y parvenir.

Face à cette perspective de poursuite des litiges, de harcèlement et de perte de temps dans la gestion de l'entreprise, certains actionnaires de référence et le Conseil d'administration ont décidé de prendre des mesures pour :

- assurer une consolidation de la structure de l'actionnariat de la Société afin de la protéger des attaques opportunistes d'actionnaires minoritaires ;
 - aborder les questions de valeur actionnariale, soulevées au cours des événements récents, y compris la performance et le coût de la gestion de la Société ;
- 

- aborder la question du contrôle de gestion de la Société, perçu comme trop étroitement liée au plus grand actionnaire de la Société.

À la suite de ces décisions et des discussions entre le Conseil d'administration, FMI et M. Timothy Hutton, un accord a finalement été conclu pour mettre fin à la convention de services de gestion existant entre FMI et la Société pour un montant non récurrent de 1 708 k€, dont 1 600 K€ ont été payés en cash. En retour, il a été convenu que FMI continuerait à rester au Conseil d'administration et à fournir de façon ponctuelle des services de gestion en attendant les résultats de l'examen stratégique (voir ci-dessous). Le solde des frais de résiliation à payer a été conservé par la Société à titre de garantie de l'exécution par FMI via M. Hutton de ses services sur une base intérimaire.

Il a été décidé , notamment , de procéder à une révision en profondeur :

- du retour sur capitaux employés compte tenu de la nécessité historique d'investissements permanents ;
- des avantages et des inconvénients de la très forte position historique de la Société sur son marché et de sa stratégie sur le marché ;
- des activités de la Société en Belgique afin de déterminer pourquoi la rentabilité, les flux de trésorerie et, plus particulièrement , les flux de trésorerie disponibles ne parviennent pas à atteindre des niveaux acceptables ;
- de la rentabilité et des perspectives de croissance des ventes à l'international.

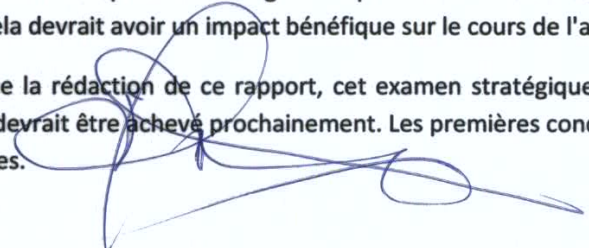
Au-delà de l'examen stratégique, il a été décidé de poursuivre l'investissement dans la ligne 6 en Allemagne, compte tenu de l'engagement en capitaux importants déjà réalisés par la Société et des questions d'échéancier associées aux subventions d'investissement.

Les objectifs de cet examen stratégique sont de trois ordres :

- Maximiser la rentabilité et les flux de trésorerie durables, y compris la réduction des futurs coûts de gestion et l'élimination des interfinancements au sein de l'entreprise ;
- Réduire les niveaux d'endettement actuels et futurs ;
- contrôler plus étroitement les investissements.

Les flux de trésorerie disponibles ainsi générés pourraient être utilisés pour payer des dividendes. Cela devrait avoir un impact bénéfique sur le cours de l'action.

Au moment de la rédaction de ce rapport, cet examen stratégique est toujours en cours, mais il devrait être achevé prochainement. Les premières conclusions sont très encourageantes.



Au cours de l'année, la Société a réalisé un important investissement pour accroître le niveau de la qualité et la productivité de sa première ligne de production à Landen. De nouvelles applications, en particulier à destination des marchés finaux, sont en cours d'élaboration sur cette ligne de production modernisée.

La Société a continué à financer sa filiale Coil GmbH dans la création d'une sixième ligne de production à Bernburg en Allemagne. L'investissement a été néanmoins retardé par les actions engagées par les actionnaires minoritaires et par le long processus de finalisation du financement bancaire et des subventions d'investissement. Il est prévu que la ligne 6 soit opérationnelle au troisième trimestre 2015.

1.2 Résultat de l'exercice

1.2.1 Examen des comptes annuels et du résultat de l'exercice

A.

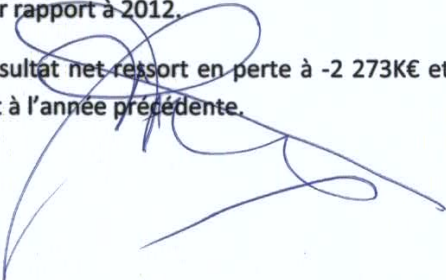
Le chiffre d'affaires a atteint 21 377K€, en baisse 1 581K€, ou 6,9%. Les ventes d'anodisation métal inclus ont baissé de 1 484K€ et ne participe que pour 2,9% au chiffre d'affaires. Le taux de marge après achats de matières premières s'est en conséquence améliorée et représente 73 % du chiffre d'affaires contre 70,1 % l'année précédente, mais a baissé de 569K€ en chiffres absolus.

Le résultat opérationnel est donc affecté par cette perte de chiffre d'affaires mais aussi par l'existence de certaines charges exceptionnelles: prime exceptionnelle et honoraires légaux de 1 020K€ et 200K€ respectivement ainsi qu'un versement de 1 600K€ à l'administrateur délégué dans le but de sécuriser par anticipation l'indemnité de rupture de son contrat (voir section 1.1) représentant ensemble un total de 2 820K€. Les charges de personnel ont augmenté de 500K€ et les amortissements ont augmenté de 164K€, suite à la mise en service des investissements réalisés sur la ligne 1. Au final, le résultat d'exploitation a atteint -2 092K€ en comparaison avec un montant positif de 1 994K€ en 2012, en baisse de 4 086€.

Le résultat financier 2012 de -504K€ contenait une charge non récurrente de 314 K€ et est en conséquence en amélioration pour atteindre une charge nette de -180K€ en 2013.

Le résultat avant impôt termine dans le rouge et s'établit à -672K€, soit en baisse de 3 675K€ par rapport à 2012.

Enfin, le résultat net ressort en perte à -2 273K€ et affiche une baisse de 3 676K€ par rapport à l'année précédente.



B.

Au niveau du bilan, les immobilisations ont augmenté de 1 100K€ pour atteindre 10 601K€, augmentations majoritairement due aux améliorations apportées à une des lignes de production.

Les prêts bancaires ont augmenté de 1 677K€. En fin d'année, les emprunts bancaires s'élèvent à 4 192K€, dont 1 121K€ à court terme.

Les capitaux propres ont augmenté de 347K€ malgré le résultat net négatif, grâce principalement à l'augmentation du capital de 1 020K€ qui a eu lieu pendant l'année.

Les stocks ont baissé de 113K€ pour atteindre un total de 1 037K€.

Les créances courantes ont augmenté de 727K€, suite principalement à l'augmentation des encours vis-à-vis de la filiale allemande de 795K€.

Au niveau des dettes commerciales, la Société a enregistré une augmentation de 580K€.

Les liquidités ont diminué de 389K€ et ont atteint 967K€.

1.2.2 Affectation du résultat de l'exercice

Nous proposons d'affecter la perte de l'exercice à l'exercice suivant. Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels dans les formes qui vous ont été présentées.

1.3 Principaux risques et incertitudes

La Société est évidemment sujet à des risques industriels normaux, qui affectent toute entreprise, comme la concurrence, le risque de substitution de produit, le risque de liquidité, la capacité à lever des fonds nouveaux, la responsabilité du fait des produits, la qualité et la continuité du management, l'efficacité de la stratégie, la solvabilité des clients et tous les autres risques assurables usuels.

Les activités du Groupe utilisent des produits chimiques et des quantités d'eau importantes. Ceci exige une gestion saine de l'environnement et des investissements afin de rester en conformité avec les lois environnementales. En particulier, la Société a été confrontée à une fuite de produits chimiques. L'investigation de cette fuite a été finalisée et les conclusions rendues. Elles démontrent que le taux de pollution des sols est minime et diminue, et que la Société n'a aucune action à entreprendre suite à cette étude.

Le procédé de production de la Société est électrochimique ; il exige une consommation significative d'énergie et, en conséquence, rend l'entreprise vulnérable à des évolutions à la hausse des coûts énergétiques qui pourraient être difficiles à répercuter intégralement dans les prix de vente. La sous-traitance

représente la majeure partie de l'activité du Groupe. Pour la plus grande partie de ces ventes, la Société n'achète ni ne vend le métal qu'il traite. De plus en plus, la politique du Groupe est de prendre des mesures pour augmenter la demande d'aluminium anodisé dans le marché en travaillant auprès des acteurs de spécification. Mais, en tant que sous-traitant, la Société est très dépendante des moyens mis en œuvre par ses clients pour vendre l'aluminium anodisé.

La demande peut périodiquement être influencée par le déstockage ou le réapprovisionnement des distributeurs en métal en réaction aux mouvements marqués dans le prix de l'aluminium. Etant donné le rapport élevé des coûts fixes inhérents à l'activité de la Société, des fluctuations importantes dans le chiffre d'affaires peuvent avoir un effet significativement négatif ou positif sur le cash flow et la rentabilité. Suite à la chute brutale des demandes depuis le quatrième trimestre 2008, la Société est toujours impactée par un niveau d'activité bien au-dessous du niveau avant cette période.

En ce qui concerne l'activité « Projets », la Société devra fournir le métal sur lequel il applique le traitement de surface, ce qui implique, pour une partie de son activité, l'achat et la vente de métal. Selon la politique de la Société, dès qu'une commande est reçue d'un client, le métal est immédiatement acheté au laminoir à des prix prédéterminés selon les prix à terme LME applicables en fonction du calendrier de livraison du projet. Les risques de change sont en général couverts du fait que les achats se font dans la même monnaie que les ventes. Il arrive cependant, que les achats sont négociés en euro alors que la vente se fait en dollars américains. Cela n'arrive que rarement et la Société surveille le niveau de risque engendré par chaque événement. Occasionnellement, la Société peut, pour des raisons opérationnelles, maintenir des stocks très limités de métal, dont la valeur fera objet de fluctuations en fonction des variations du prix LME pour l'aluminium.

La demande d'aluminium laminé en Europe peut ponctuellement être très élevée et excéder la capacité disponible. Or, la Société peut uniquement traiter le métal de la plus haute qualité, un type de métal qui ne provient généralement que des laminoirs européens. Le manque ponctuel de capacité peut ainsi générer un manque de métal sur le marché et donc de longs délais de livraison. La quantité de métal disponible pour un traitement par la Société est, en conséquence, parfois ponctuellement limitée, ce qui impacte négativement son chiffre d'affaires. A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autres circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du Groupe.



2 **ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (ART. 96, § 1, 2°, C. SOC.)**

Néant

3 **CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ (ART. 96, § 1, 3°, C. SOC.)**

Cfr. Principaux risques et incertitudes.

Perspectives

Les perspectives économiques à moyen terme continuent d'être sombres en Europe et les incertitudes prédominent dans de nombreux pays européens. La Société reste cependant optimiste. Son positionnement sur le haut de gamme du marché architectural lui confère une très bonne résistance dans un marché difficile. De nouveaux marchés finaux en Europe et les lancements de nouveaux produits cette année devraient offrir de nouvelles possibilités, même dans des marchés déprimés.

Pour investir à moyen terme de nouveaux marchés géographiques, notamment l'Asie, la Société a dû adopter un nouveau modèle d'entreprise plus complexe. Ces investissements devraient donner d'importantes opportunités de croissance dans les années à venir.

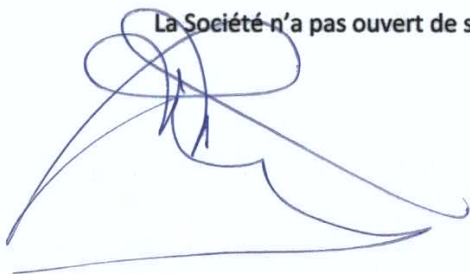
Après 40 ans, les perspectives demeurent favorables et capitalisent sur un produit d'exception adapté aux besoins des temps présents. Notamment, le produit anodisé en continu reste très recherché pour son aspect métallique authentique, sa durabilité éprouvée exceptionnelle et sa recyclabilité à 100%.

4 **ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (ART. 96, § 1, 4°, C. SOC.)**

La Société a effectué certaines activités de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, principalement pour développer des traitements sur du métal très fin.

5 **EXISTENCE DE SUCCURSALES (ART. 96, § 1, 5°, C. SOC.)**

La Société n'a pas ouvert de succursales.



6 CONFLITS D'INTÉRÊTS (ART. 96, § 1, 7°, C. SOC. JUNCTO ART. 523, §1, AL. 2, C. SOC.)

Extrait du compte rendu du conseil d'administration du 3 octobre 2013

EXPOSÉ DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur délégué de la Société, Monsieur Timothy HUTTON, estime avoir un conflit d'intérêts patrimonial au sens de l'article 523 du Code des Sociétés avec la décision à prendre par le conseil d'administration sur le point XI à l'ordre du jour.

Conformément à l'article 523 du Code des Sociétés, Monsieur Timothy HUTTON informera sans délai le commissaire de la Société de l'existence de ce conflit.

Conformément à l'article 523, § 1^{er}, al. 4, du Code des Sociétés, Monsieur Timothy HUTTON quitte la séance avant toute délibération entre les autres administrateurs.

[...]

DÉLIBÉRATIONS

XI . Rémunération incitative à long terme (RILT)

1 . Nécessité d'explorer d'autres voies

James Clarke (« JC ») a déclaré que la RILT avait été mis de côté et qu'une décision devait être prise au sujet de la prime à long terme de TH. La société n'avait pas l'argent pour payer TH et il était donc nécessaire d'explorer d'autres options.

2 . Autorisation d'augmenter le capital

Après avoir examiné les informations et parlé aux avocats, JC a pensé qu'ils devraient profiter de la délégation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 19 janvier 2012. Le Conseil pourrait autoriser une augmentation de capital, qui pourrait compenser la trésorerie pour rembourser le bonus. Cette opération n'aurait pas d'incidence sur le compte de résultats. JC ne voit pas d'autre solution.

Laurent Martins, Avocat, (« LM ») a demandé de clarifier si l'opération était payée en numéraire ou en actions. JC lui a répondu que c'était en actions . PC a tenu à clarifier qu'après paiement, TH devrait investir le montant de la prime en actions. Philip Hughes (« PH »), qui avait le document, rechercha la clause pertinente.

Patrick Chassagne (« PC ») a convenu que c'était la meilleure solution. Il a estimé qu'il était regrettable que cette proposition n'ait pas été approuvée précédemment, et que nous en soyons arrivés à la situation actuelle.

3 . Réunion précédente

PH a déclaré qu'il n'avait pas rejeté les propositions initiales à l'occasion de la réunion du conseil d'administration tenue à Londres . Au lieu de cela, il avait indiqué qu'il avait besoin de voir le plan modélisé avec un revenu proposé, avant qu'il ne prenne une décision. PH n'avait aucune idée de la nature des droits contractuels de l'administrateur délégué. PH a déclaré que, sans aucun mandat, ses propres calculs concluaient qu'il y aurait de la dilution pour les actionnaires. Son point de vue était que les actionnaires, avec lesquels il agissait de concert, seraient négatifs à l'égard d'un régime donnant lieu à une dilution. Il n'était pas en mesure de parler pour eux. Toutefois, il voulait simplement le signifier au Conseil.

4 . Délai

JC a pensé que TH avait cru que la RILT n'avait pas été discutée pendant une longue période. Yves Willems (« YW ») a précisé que TH et FMI avaient eu un contrat qui avait été renouvelé. Une recommandation avait été faite et YW avait considéré le montant total satisfaisant. Cependant, il pensait qu'ils avaient fait une erreur en laissant de côté la question pendant deux ans.

En complément, YW a recommandé que le contrat soit lié aux objectifs de l'administrateur délégué. YW a recommandé que les objectifs circulent dans les deux semaines. YW a déclaré qu'ils ne pouvaient pas se permettre de payer comptant et il ne serait pas en mesure de défendre le paiement d'une telle prime.

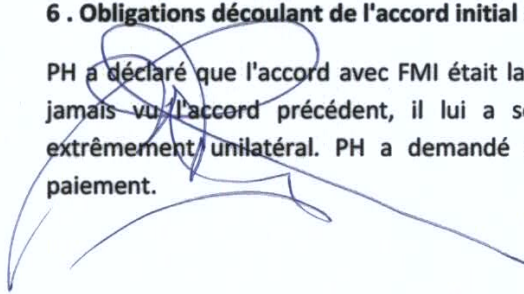
5 . L'émission d'actions nouvelles

PH a cherché à préciser qu'ils suggéraient que la société devrait émettre de nouvelles actions pour une valeur équivalente aux droits accumulés du RILT au titre des services de FMI. Cela a été actuellement calculé sur une base de 850.000 €. Par conséquent au cours des trois années, il s'élèverait à 1,12 M€. PH a souligné que selon l'accord de services, TH avait droit à 100 % de sa RILT. PH a lu la clause correspondante.

YW a suggéré qu'ils paient de façon incontestable les années 2011 et 2012 ; pour 2013, ils pourraient établir des objectifs à atteindre. Toutefois, la décision dépendra des stocks.

6 . Obligations découlant de l'accord initial avec FMI

PH a déclaré que l'accord avec FMI était la racine du problème. Bien que PH n'ait jamais vu l'accord précédent, il lui a semblé que le document actuel était extrêmement unilatéral. PH a demandé s'ils n'étaient pas obligés de faire le paiement.



PH a souligné que TH avait commencé avec un peu plus de 600 000 € et avait fini avec plus de 1 M€. En outre, aucun objectif n'avait été fixé. PH a admis que si les conseillers juridiques de la société avaient signalé qu'il n'y avait pas d'autre choix que de payer, ils auraient dû le considérer ainsi. Cependant, ils auraient également à examiner les conséquences de l'octroi d'options d'achat d'actions de 17% de la valeur de l'entreprise. Il a précisé que 1,2 million € s'élève à 16,8 % de la valeur de l'entreprise.

7 . Allégations contre l'administrateur délégué

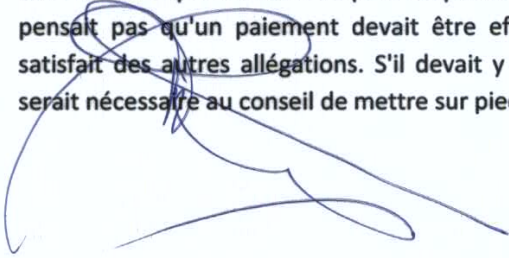
PH a également demandé aux autres membres du conseil d'administration d'examiner les questions qui avaient été soulevées plus tôt dans la réunion concernant TH. PH n'a pas jugé que c'était dans le meilleur intérêt de la société, du conseil ou des actionnaires d'effectuer le paiement. PH a évoqué qu'ils devraient recevoir des conseils clairs sur le contrat. En outre, PH a estimé qu'ils devraient être 100% satisfait des allégations formulées contre TH. Il a estimé que jusqu'à ce moment-là, il était inapproprié de prendre une décision.

JC a proposé de remettre le rapport remis par YW aux conseils juridiques. Cependant, il a déclaré que certaines des questions soulevées par PH pouvaient durer plusieurs mois. Par rapport au dossier actuel, JC a jugé que, compte tenu de l'opinion juridique émettant que la prime était dû et payable, ils devaient se soumettre à cette situation dans un temps opportun.

8 . Inconvénients du paiement en espèces

PC a souligné qu'il y avait un scénario pire où ils pourraient être obligés de payer TH, et TH aller sur le marché pour acheter des actions. Dans ce cas, l'argent ne reviendrait pas à l'entreprise. PC a estimé qu'une augmentation de capital était une solution positive.

YW a souligné que l'accord avec FMI était très vieux. YW a déclaré que, en réponse aux allégations formulées contre TH, il avait été satisfait de la réponse de TH. YW a convenu avec PC qu'il serait négatif pour l'entreprise si TH avait le droit de demander deux années de paiement en espèces. Il a souligné qu'il mettrait ainsi l'entreprise à perte, et TH serait capable de faire ce qu'il voudrait avec le cash. Il a estimé qu'il devrait y avoir des conditions de son utilisation s'il devait recevoir le montant en espèces. PH a dit qu'il comprenait les préoccupations de YW ; mais il ne pensait pas qu'un paiement devait être effectué jusqu'à ce que le conseil soit satisfait des autres allégations. S'il devait y avoir une augmentation de capital, il serait nécessaire au conseil de mettre sur pied une réunion.



9 . Proposition et évolution du RILT

JC a fait la proposition de développer la question, en tenant compte des avis des avocats, pour confirmer la proposition. LM a signalé qu'il n'était pas familier avec l'accord d'autant qu'il ne l'avait pas négocié.

PH a demandé qui était le cabinet d'avocats qui avait conseillé l'accord avec FMI. LM a dit qu'il avait proposé un premier projet d'accord mais qu'il ne l'avait pas négocié au nom de TH ou de Coil SA. Il avait envoyé son accord au Président.

JC a dit qu'il enverrait à LM une copie du document légal. LM pourrait alors fournir une opinion sur celui-ci.

10 . Validité de la signature

LM a demandé si la signature sur le contrat avait été remise en question. Il a souligné l'importance de savoir si le conseil avait accepté et convenu de la signature du document.

PH a déclaré qu'il ne remettait pas en cause la validité de la signature ou du procès-verbal. Il a évoqué le compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du 9 Février 2011. Il a lu la section pertinente, qu'il a déclarée claire. Il a été convenu à l'unanimité que le contrat était une obligation légale et obligatoire de l'entreprise.

Cependant, avec le recul, PH a estimé que le conseil d'administration devait être plus clair sur la question. À la suite des négociations, il avait accordés à TH une augmentation de salaire garanti de 60%.

PH a réitéré le fait que le Conseil devait être sûr à 100% qu'il était légalement tenu de payer TH.

11 . Résultat de la proposition

JC a établi que le conseil formerait une proposition, soumise à des conseils juridiques. Il y a eu une majorité de trois voix pour contre une.

[...]

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop at the top, followed by a series of connected strokes that form a cursive, somewhat abstract shape. The signature is written on a light blue background.

Extrait du compte rendu du conseil d'administration du 23 octobre 2013**EXPOSÉ DES ADMINISTRATEURS**

[...]

L'administrateur FINANCE AND MANAGEMENT INTERNATIONAL SA/NV, ayant son siège social à Industriezone7, 3400 Landen, avec numéro d'entreprises 0466.829.326, ayant comme représentant permanent Monsieur Timothy (ci-après « Tim ») HUTTON, domicilié à Chemin de la Butte 5, 78620 L'Etang La Ville France, déclare qu'il a communiqué avant la tenue du conseil d'administration qu'il existe peut-être un intérêt opposé au sens de l'article 523 du Code des sociétés. Les raisons justificatives sont les suivantes :

Monsieur Tim HUTTON, représentant permanent de FINANCE AND MANAGEMENT INTERNATIONAL SA/NV explique que le conflit d'intérêt de nature patrimoniale pourrait surgir de la confrontation de son intérêt à souscrire des actions nouvelles émises par la société (i) en dérogation au droit de souscription préférentielle des actionnaires existants, (ii) au prix d'émission le plus bas possible et (iii) aux conditions d'aliénabilité les plus souples possibles vis-à-vis de l'intérêt de la société d'assurer (i) le maintien du droit de souscription préférentielle des actionnaires existants, (ii) au prix d'émission le plus élevé possible et (iii) aux conditions d'aliénabilité les plus strictes possibles. L'administrateur FINANCE AND MANAGEMENT INTERNATIONAL SA/NV, ayant comme représentant permanent Monsieur Tim HUTTON quitte le conseil d'administration, en application de l'article 523, § 1 *in fine* du Code des sociétés.

DÉLIBÉRATIONS**PREMIERE RESOLUTION**

Le conseil d'administration décide d'approuver le rapport du conseil relatif à la suppression du droit de souscription préférentielle des actionnaires à l'occasion de l'augmentation de capital dont question ci-après, rédigé en vertu des articles 605 et 596, et 598 du Code des Sociétés. Il transmet la copie signée de ce rapport au commissaire.

Monsieur Hughes déclare n'avoir pas été dans la mesure de participer à la rédaction du rapport mentionné (celui du commissaire) et déclare avoir reçu le rapport hier ainsi qu'une nouvelle version aujourd'hui.

Le président répond que la manière par laquelle il a été procédé à l'établissement du rapport, est standard dans le cadre d'une augmentation de capital par capital autorisé, dans le cas où il faut agir vite.

Monsieur Hughes aborde plusieurs choses dont le fait que le « lock-up » d'actions ne doit pas être 5 mais 3 ans, ce qui a un impact sur la valeur des actions comme décidé par le conseil d'administration du 18 octobre 2013.

Suite au point précédent concernant le lock-up d'actions, le président propose de modifier le rapport en ce qui concerne le lock-up d'actions de 5 à 3 ans.

Vote concernant la modification du rapport :

Pour	3
Contre	0
Abstentions	1

Vote concernant la première résolution :

Pour	3
Contre	1
Abstentions	0

Monsieur Hughes s'oppose aux conclusions du rapport du conseil d'administration et estime que l'augmentation de capital doit avoir lieu via l'assemblée générale des actionnaires. Le président et le commissaire interrogent formellement l'assemblée pour savoir si cette réunion fait l'objet d'un enregistrement, ce à quoi l'assemblée répond par la négative.

Monsieur Hughes fait remarquer que cette augmentation de capital est illégale à cause de la violation des règles d'Alternext.

[...]

Extrait du compte rendu du conseil d'administration du 12 Décembre 2013

EXPOSÉ DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur délégué de la Société, Monsieur Timothy HUTTON, estime avoir un conflit d'intérêts patrimonial au sens de l'article 523 du Code des Sociétés avec la décision à prendre par le conseil d'administration sur le point 4 à l'ordre du jour.

Conformément à l'article 523 du Code des Sociétés, Monsieur Timothy HUTTON informera sans délai le commissaire de la Société de l'existence de ce conflit.

Conformément à l'article 523, § 1^{er}, al. 4, du Code des Sociétés, Monsieur Timothy HUTTON quitte la séance avant toute délibération entre les autres administrateurs.

DÉLIBÉRATIONS

[...]

Le Président a expliqué que l'administrateur délégué avait exprimé sa vive préoccupation quant aux attaques publiques dont il avait fait l'objet sans raison, par des tiers concernés uniquement par leurs intérêts personnels et contestant de mauvaise foi la véritable performance de l'administrateur délégué dans le cadre de la convention de services de gestion ("MSA") en date du 23 Février 2012. Leur motivation malhonnête à mettre fin sans préavis au MSA était parfaitement claire. Cette situation intervient après près de 14 années de services. En conséquence, en vertu du MSA, l'administrateur délégué a demandé que lui soit accordée une plus grande sécurité contre les possibles actions malhonnêtes des administrateurs ou des actionnaires.

En conséquence, le Conseil d'Administration a décidé de modifier la MSA comme suit :

- a. La période de préavis figurant dans la section 3.3 du MSA sera maintenue à 18 mois après le 31 Décembre 2013, et ne sera pas réduit à 12 mois comme actuellement spécifié.
- b. La Société assurera son obligation de payer le préavis précité conformément à l'article 3.4, comme suit :
 - La Société versera à FMI ou M. Timothy Hutton (en tant que représentant permanent de FMI) ou leur candidat un montant équivalent à la durée du préavis de résiliation visé à l'article 3.4. Ce montant peut être tenu soit en espèces ou investi par FMI ou M. Hutton ou leur prête-nom dans les actions ordinaires de la Société.
 - En cas de résiliation du MSA par la Société ou de changement de contrôle du Conseil d'Administration ou des actionnaires de la Société, le montant numéraire ou les actions seront automatiquement libérés à FMI ou M. Hutton ou leur candidat.
 - En cas de résiliation du MSA par FMI ou M. Hutton pour une raison quelconque, le montant numéraire ou les actions seront remis à la Société.
 - Le Conseil d'Administration accorde au Président les pouvoirs nécessaires pour négocier et signer un amendement au MSA donnant effet aux modifications exposées ci-dessus.

L'Administrateur délégué rejoint la réunion

[...]

EXPOSÉ DES ADMINISTRATEURS

Monsieur James CLARKE estime avoir un conflit d'intérêts patrimonial au sens de l'article 523 du Code des Sociétés avec la décision à prendre par le conseil d'administration sur le point 6 à l'ordre du jour.

Conformément à l'article 523 du Code des Sociétés, Monsieur James CLARKE informera sans délai le commissaire de la Société de l'existence de ce conflit.

Conformément à l'article 523, § 1^{er}, al. 4, du Code des Sociétés, Monsieur James CLARKE quitte la séance avant toute délibération entre les autres administrateurs.

DÉLIBÉRATIONS

[...]

Compte tenu de l'accroissement considérable du temps engagé par le Président au cours des derniers mois pour assister l'Administrateur délégué dans la gestion financière, juridique, stratégique et actionnariale de la Société, et considérant l'avantage de la Société à sécuriser l'engagement du Président, il a été décidé que le Président perçoive à compter du 1er Janvier 2014 une rémunération fixe annuelle de 170 000 € selon les termes d'un nouveau contrat de gestion, qui doit être élaboré par le conseiller juridique de la Société sous la supervision et l'exécution de M. Yves Willems .

En outre, en reconnaissance du temps engagé par le Président et de sa réussite dans l'organisation de la sortie en bon ordre de UKDS du capital de la Société et au regard des économies substantielles de frais juridiques et de temps de gestion de la Société, il a été décidé que le Président reçoive des frais de transaction de 42 000 €.

Le Président rejoint la réunion.

[...]

7 ACQUISITION DE PARTS PROPRES (ART. 96, § 1, 7° C. SOC. JUNCTO ART. 620, AL. 1 C. SOC.)

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice écoulé, d'acquisition de parts propres autres que conformément au contrat de liquidité passé avec PORTZAMPARC.

8 UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (ART. 96, § 1, 8°, C. SOC.)

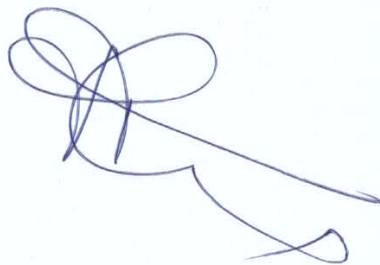
Néant.

**9 APPLICATION DES RÈGLES D'ÉVALUATION (ART. 28 À 31, A.R. DU 30 JANVIER 2001
PORTANT EXÉCUTION DU CODE DES SOCIÉTÉS)**

Le conseil renvoie aux règles d'évaluation telles que décrites dans les comptes annuels de la Société.

10 DÉCHARGE

Le conseil est d'avis qu'il a rempli ses fonctions de manière convenable et demande à l'assemblée générale de lui octroyer la décharge pour les opérations effectuées dans le cadre de son mandat au cours de l'exercice social écoulé.





Tel. : +32 (0)3 230 58 40
Fax : +32 (0)3 218 45 15
www.bdo.be

Uitbreidingstraat 72/1
B-2600 Antwerpen

Coil SA

**Rapport du commissaire à l'assemblée générale
des actionnaires sur les comptes annuels pour
l'exercice clos le 31 décembre 2013**

BDO Bedrijfsrevisoren Burg. Ven. CVBA / BTW BE 0431 088 289 RPR Brussel

BDO Bedrijfsrevisoren Burg. Ven. CVBA, a limited liability company incorporated in Belgium, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.



Tel. : +32 (0)3 230 58 40
Fax : +32 (0)3 218 45 15
www.bdo.be

Uitbreidingstraat 72/1
B-2600 Antwerpen

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de la société Coil SA sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation avec réserve sur les comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de Coil NV pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 20.062.674 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 2.273.622 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictees par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société visant à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

BDO Bedrijfsrevisoren Burg. Ven. CVBA / BTW BE 0431 088 289 RPR Brussel

BDO Bedrijfsrevisoren Burg. Ven. CVBA, a limited liability company incorporated in Belgium, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.



Sous la rubrique services et biens divers une charge à la hauteur de 1,6 mio EUR a été reconnue portant sur l'indemnité de rupture de la convention de services de gestion ("MSA") avec FMI. Puisque cette décision de rupture n'a eu lieu qu'après clôture de l'exercice, nous sommes d'avis qu'elle devrait être prise en résultat dans l'exercice suivant. Par conséquent le résultat négatif de l'exercice avant impôts est surévalué, et les fonds propres, les créances diverses et l'actif total sont sous-évalués, ainsi que la constitution d'une réserve indisponible et les informations supplémentaires dans les annexe C.5.13 en C.5.15, à concurrence du même montant.

A notre avis, sous réserve de l'incidence du point décrit dans le paragraphe précédent, les comptes annuels clos le 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion ne reprend pas d'explications suffisantes relatives aux événements importants survenus après la clôture de l'exercice et qui pourraient avoir une influence importante sur la situation financière. Ensuite le rapport de gestion ne traite pas les mentions des conséquences patrimoniales des conflits d'intérêts qui se sont manifestés en 2013, tel que requis par l'article 523 du Code des Sociétés.
Hormis cet aspect, le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, et à l'exception de ce qui a été mentionné dans la première partie de notre opinion, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- A l'exception de ce qui a été mentionné dans le paragraphe ci-avant relatif au rapport de gestion, le respect des dispositions légales et statutaires au sujet de la remise des informations au commissaire en vertu de l'article 143 du Code des Sociétés, suite à laquelle nous n'étions pas en mesure d'établir notre rapport dans les délais légaux prévus par l'article 553 du Code des Sociétés, et à l'exception du non-respect des dispositions du Code des sociétés en matière de l'article 523 sur les conséquences patrimoniales et de l'article 629 dans le cadre des transactions de conflits d'intérêts sous-mentionnés, nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.



A l'exception de ce qui a été mentionné dans la première partie de notre opinion et le non-respect du Code des Sociétés susmentionné, l'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

- En application de l'article 523 du Code des sociétés, nous devons en outre vous faire rapport sur les opérations suivantes qui ont eu lieu depuis votre dernière assemblée générale ordinaire
- Le conseil d'administration du 3 octobre 2013 a mené une discussion au sujet d'une rémunération incitative à long terme (RILT) à un administrateur. Nous vous référons au rapport annuel à partir de page 47 et suivant en cette matière. En vue de la remise de décision sur l'attribution éventuelle, les conséquences patrimoniales n'ont pas été déterminées.
- Le conseil d'administration du 3 octobre 2013 a délibéré et décidé sur les modalités et l'exécution d'une augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé avec suppression du droit de souscription préférentielle des actionnaires en faveur d'un administrateur. Nous vous référons au rapport annuel à partir de page 51 et suivant en cette matière ainsi qu'à notre rapport établi en vertu des articles 605, 596 et 598 du Code des Sociétés.
- Le conseil d'administration du 12 décembre 2013 a délibéré et décidé sur une modification de la convention de service de gestion (MSA) en date du 23 Février 2012 au sujet d'une assurance de son obligation de payer le préavis en faveur de son administrateur, pour un montant équivalent à la durée du préavis de résiliation visé à l'article 3.4 de la convention, en cas de résiliation par la société, et dont le montant peut être tenu soit en espèces ou investi dans les actions ordinaires de la Société. Nous vous référons au rapport annuel à partir de page 52 et suivant en cette matière. Les conséquences patrimoniales de cette décision s'élevaient à 1,6 millions EUR qui ont été enlevés des liquidités.
- Le conseil d'administration du 12 décembre 2013 a également délibéré et décidé sur la perception de certaines rémunérations au président du conseil d'administration. Nous vous référons au rapport annuel à partir de page 53 et suivant en cette matière. Les conséquences patrimoniales de cette décision s'élevaient à 42 KEUR unique et à 170 KEUR sur une base annuelle.

Anvers, le 21 mai 2014

BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL
Commissaire
Représentée par Lieven van Brussel